

**Assemblée générale**

Distr. générale
24 juillet 2002
Français
Original: anglais/arabe/espagnol

Cinquante-septième session

Point 67 g) de l'ordre du jour provisoire*

Missiles**Désarmement général et complet****Rapport du Secrétaire général****Additif****Table des matières**

	<i>Page</i>
Réponses reçues des États Membres	2
Cuba	2
Danemark (au nom de l'Union européenne)	4
Panama	5
Tunisie	5

* A/57/150.



Réponses reçues des États Membres

Cuba

[Original : espagnol]

[9 juillet 2002]

1. Plusieurs événements survenus dans le monde ces dernières années ont suscité une multiplication des débats internationaux sur la question des missiles sous tous ses aspects. Cuba pour sa part considère comme légitimes tous les efforts déployés pour réduire et éliminer les situations qui représentent une menace pour la paix et la sécurité internationales et pour promouvoir la coexistence pacifique entre les peuples du monde. De fait, c'est la raison d'être de l'ONU depuis sa création, il y a plus de 50 ans. Pourtant, la situation internationale a connu des transformations profondes, qui affectent tous les domaines des relations internationales, y compris le désarmement et la maîtrise des armements, et en particulier la manière dont la question des missiles sous tous ses aspects est gérée.

2. L'ONU est l'instance multilatérale appropriée pour examiner la question des missiles sous tous ses aspects. Le débat devrait porter non seulement sur les questions militaires mais aussi sur les utilisations pacifiques des missiles, notamment des missiles balistiques, intéressants pour l'exploration et l'utilisation de l'espace pour le bien de l'humanité.

3. Les considérations de sécurité liées à cette question sont tout aussi importantes que le renforcement de la coopération internationale aux fins des utilisations pacifiques des missiles. En fait, il s'agit de deux notions interdépendantes et synergiques.

4. Cuba suit avec intérêt le processus enclenché par l'Assemblée générale pour examiner la question des missiles sous tous ses aspects et attend beaucoup de l'issue du débat du groupe d'experts créé sur la demande de l'Assemblée générale. Une fois cette phase terminée, des conclusions devraient être communiquées, en temps opportun, à tous les États Membres, de manière à permettre à toutes les parties intéressées de les examiner, de les peser et de formuler leurs observations et suggestions; ensuite, il faudrait entamer un débat ouvert et approfondi sur la question, sans négliger les liens qui existent entre le désarmement et le développement.

5. Il est essentiel d'aborder la question des missiles dans son ensemble de façon non discriminatoire et équilibrée, en allant au-delà d'approximations étroites et sélectives et en refusant de considérer un aspect du problème comme la seule option viable. En d'autres termes, il est nécessaire d'examiner, outre les questions de non-prolifération, tous les aspects liés au désarmement et à la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques des missiles.

6. Il est largement admis qu'il existe un lien entre les missiles balistiques et les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires, dont l'utilisation est en général liée à des programmes parallèles de construction des missiles. L'élimination des armes de destruction massive, en particulier des armes nucléaires, et l'élaboration d'un système permettant de prévenir la poursuite de l'utilisation de missiles balistiques à des fins militaires sont directement liées.

7. Il faudrait aussi se préoccuper des missiles balistiques équipés d'ogives classiques puissantes.

8. Cuba estime qu'il ne faut pas baser le désarmement et la maîtrise des armements uniquement sur les mesures de non-prolifération, dans la mesure où celles-ci tendent à se traduire par des variations dans les droits et les obligations des États, en fonction de divers facteurs tels que leur puissance, leur état d'avancement technologique et leur stature dans les instances internationales. Qui plus est, il convient de ne pas oublier que la question des missiles ne revêt pas la même importance partout dans le monde et que les questions de sécurité varient d'une région à l'autre. Il est dès lors essentiel de prendre en compte les variables relatives à la sécurité régionale lorsqu'on examine la question des missiles sous tous ses aspects, qu'il s'agisse d'armes de destruction massive ou d'armes classiques.

9. Les préoccupations exprimées face au danger que représentent les armes de destruction massive sont raisonnables. Les stocks actuels sont suffisants pour exterminer la race humaine – et ce, plus d'une fois. Cuba réaffirme la position qu'elle a prise il y a longtemps déjà, à savoir qu'il faudrait éliminer ces armes et leurs vecteurs dans le cadre d'un programme par étapes, dans des délais déterminés.

10. Certes, les missiles balistiques ont un double usage et il est donc impossible de les interdire totalement; toutefois, ce serait à notre avis un pas en avant que de pouvoir un jour limiter leur utilisation à des fins pacifiques. S'il est important de donner un caractère universel aux conventions internationales pertinentes, cela ne suffit pas. Il faudrait également concevoir des mesures concrètes visant à promouvoir le développement économique et social de tous les pays, en particulier des pays en développement, par exemple une large application des résultats de la recherche liée aux utilisations pacifiques de l'espace; des travaux de recherche à des fins pacifiques menés en commun; le transfert de technologies apparentées; l'assistance financière pour le développement de projets pacifiques; et l'élimination de tous les obstacles, qui soient économiques ou politiques, au développement de la coopération internationale pacifique dans ce domaine.

11. Cuba estime qu'il est profondément contradictoire de promouvoir des mesures visant à freiner le développement de programmes de missiles balistiques tout en élaborant et en mettant en place de nouveaux systèmes de défense antimissile, ce qui contribue en fait à la prolifération de ces systèmes et, plus grave encore, stimulerait la course aux armements.

12. L'histoire récente montre que la formule la plus viable de désarmement et de maîtrise des armements est un ensemble d'éléments interdépendants – désarmement, non-prolifération, vérification et coopération internationale à des fins pacifiques. Ceci demeure la meilleure solution et l'instance appropriée est l'Assemblée générale des Nations Unies et la Conférence du désarmement.

13. Depuis quelques années, la communauté internationale assiste aux efforts déployés dans le contexte de l'ONU pour prévenir et éliminer le trafic illicite d'armes légères sous tous ses aspects et un programme d'action a été adopté à cet effet. On pourrait suivre la même méthode dans le cas des missiles.

Danemark (au nom de l'Union européenne)

[original : anglais]

[11 juillet 2002]

1. Les États membres de l'Union européenne se sont abstenus lors du vote sur la résolution 56/24 B, non pas tant à cause de la teneur de cette résolution, que nous approuvons en grande partie, qu'à cause de ce qui n'est pas dit. À notre avis, cette résolution n'accorde pas l'attention voulue à la prolifération des missiles balistiques, en particulier de ceux qui peuvent être utilisés pour les armes de destruction massive. Il s'agit d'un problème urgent qui mérite la plus grande attention.

2. L'Union européenne constate avec préoccupation que des stratégies d'acquisition ou de mise au point de missiles balistiques sont souvent adoptées en réponse à des tensions au niveau régional, même si cela risque d'avoir des conséquences négatives pour la sécurité et la stabilité aussi bien dans la région que dans le monde. Tout en réaffirmant notre attachement à un contrôle rigoureux des exportations et notre soutien aux initiatives de paix régionales, qui sont un instrument puissant face au problème de la prolifération des missiles, nous notons que de tels efforts ne sauraient remplacer des démarches mondiales ou multilatérales.

3. L'Union européenne considère donc qu'il est urgent de mettre au point, en matière de non-prolifération des missiles balistiques, des normes et pratiques universellement reconnues, qui seraient comparables aux normes et pratiques énoncées dans les régimes et arrangements internationaux visant à prévenir la prolifération des armes nucléaires, biologiques et chimiques et à empêcher des accumulations destabilisatrices d'armement dans des zones de crise ou de tension. En conséquence, l'Union européenne appuie vigoureusement le processus d'universalisation du projet de code de conduite international en vue de prévenir la prolifération de missiles balistiques. Diverses initiatives ont été prises pour lutter contre la prolifération des missiles balistiques, y compris le code de conduite susmentionné. Si ce n'est pas la seule initiative à l'examen, c'est à notre avis la mesure la plus concrète et la plus avancée dans ce domaine et représente donc la meilleure chance d'obtenir des résultats à court terme. C'est une première étape importante face au problème présent de la prolifération des missiles sans que cela exclue des initiatives plus ambitieuses comme le projet de système de contrôle mondial de la non-prolifération des missiles et des technologies y relatives. La vaste participation au dialogue ouvert sur le projet de code lors des réunions tenues en février 2002 à Paris et en juin 2002 à Madrid est un signe encourageant. Nous souhaitons que ce processus, transparent et ouvert se poursuive. Une fois adopté comme instrument politiquement contraignant, ce code de conduite pourrait être intéressant pour l'ONU.

4. L'Union européenne se félicite de la création du Groupe d'experts, conformément à la résolution 55/33 A, en tant que nouveau mécanisme d'examen multilatéral de la question des missiles. Nous notons que ce groupe s'était déjà réuni deux fois et qu'il tiendra une autre série de réunions en juillet pour s'acquitter de son mandat.

5. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne, les pays associés – Chypre, Malte et la Turquie – ainsi que l'Islande et la Norvège, États membres de l'Association européenne de libre-échange, s'associent à la réponse commune des États membres de l'Union européenne suite à la résolution 56/24 B de l'Assemblée générale.

Panama

[Original : espagnol]

[24 juin 2002]

1. La République du Panama reconnaît le danger que représentent les missiles pour la stabilité stratégique internationale, puisqu'ils peuvent être utilisés comme vecteur d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques. Pour cette raison, elle appuie toute initiative visant à éliminer ces armes de destruction massive.

2. Bien que les réductions qualitatives ou quantitatives de missiles aient souvent été entreprises unilatéralement par des pays dotés de telles armes, le Panama est convaincu qu'un progrès réel dans les efforts de désarmement à l'échelon mondial ne sera possible que par le biais de traités en bonne et due forme, bilatéraux ou multilatéraux.

Tunisie

[Original : arabe]

[24 juin 2002]

1. Au paragraphe 3 de sa résolution 56/24 B, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer à solliciter les vues des États Membres sur la question des missiles sous tous ses aspects et de lui présenter un rapport à sa cinquante-septième session.

2. Dans ce contexte, nous tenons à souligner que la Tunisie ne possède ni ne produit aucun type de missile. De fait, elle soutient une interdiction de la production et de la mise au point de telles armes et donc également la création de mécanismes permettant de suivre la production et l'utilisation de missiles à des fins pacifiques, compte tenu des efforts déployés en matière de désarmement au niveau international.
